

FONDATION
PRO VICTIMIS
GENÈVE

LA PROPOSITION DE PROJET

C1. CONTENU D'UNE PROPOSITION DE PROJET

I. Données narratives

FPV n'a pas de format standard et si vous avez déjà une proposition de projet détaillée et actualisée, vous pouvez nous la soumettre telle quelle. La Fondation n'a pas non plus de date limite pour la soumission de dossiers. Ces-derniers doivent inclure:

a) Une présentation de l'organisation candidate, comprenant:

- Son ou ses domaine(s) d'expertise ;
- Sa date d'établissement dans le contexte géographique en question, ainsi qu'une vue d'ensemble de ses activités passées et présentes ;
- Des informations sur son expérience antérieure dans le domaine d'intervention proposé, éventuellement dans un autre contexte.

Nota bene: si le projet proposé se fait en collaboration avec une autre organisation, telle qu'un partenaire local, assurez-vous d'inclure également les informations requises plus haut concernant ledit partenaire.

b) Une description détaillée du projet proposé, comprenant:

- Sa justification ;
- Ses objectifs généraux et spécifiques ;
- Les activités proposées ;
- Une estimation du nombre de bénéficiaires directs et indirects ;
- Les résultats attendus ;
- Les indicateurs de résultats et une description détaillée de la méthodologie et des procédures d'évaluation prévues. Veuillez cliquer [ici](#) (III) pour en savoir davantage sur les attentes de FPV en matière d'indicateurs ;
- La durée du projet et - si elles sont déjà connues - les dates prévues pour son démarrage et son achèvement ;
- Le budget prévisionnel du projet global et la contribution demandée à FPV ;
- Le budget total de l'organisation pour l'année en cours avec l'indication des sources de ces financements
- Les rapports financiers ou un tableau récapitulatif et des dépenses et recettes des 3 années précédentes avec l'indication des sources de ces financements. Veuillez cliquer [ici](#) (II) pour en savoir davantage sur les attentes de FPV en matière de données financières.

Nota bene: si le projet proposé se fait en collaboration avec une autre organisation, telle qu'un partenaire local, assurez-vous d'inclure également des informations détaillées sur le rôle et les responsabilités de chacun.

c) Annexes et documents justificatifs

Compte tenu de l'importance que FPV attache aux indicateurs, à l'évaluation d'impact, et à la méthodologie associée, les documents annexes suivants peuvent sensiblement contribuer à renforcer votre demande:

- Un exemplaire du rapport d'évaluation ou de l'étude d'impact d'une phase antérieure du projet ou d'un projet comparable mis en œuvre par votre organisation dans le même contexte ou dans un contexte analogue ;
- Si elle existe déjà, copie de l'étude de base du projet proposé ;
- Le cadre logique du projet ;
- Une copie de tout autre document de référence interne qui nous permettrait de mieux comprendre la manière dont le candidat (et, le cas échéant, ses partenaires locaux) contrôle et évalue l'impact de ses activités.

II. Données financières

Veillez vous assurer de joindre à votre dossier de présentation les renseignements financiers suivants (aucune limite quant au nombre de pages):

1. Les rapports financiers des trois (3) dernières années de l'organisation candidate:

Ces rapports financiers fournissent des renseignements concernant la situation financière passée du demandeur.

Ils présentent un tableau récapitulatif du montant total des dépenses annuelles de l'organisation les trois dernières années (tous les programmes et activités), et des recettes annuelles (liste exhaustive des sources de financement et des montants).

Pour les organisations internationales, ces rapports financiers doivent, en outre, préciser toutes les dépenses et toutes les recettes dans le pays où se déroulera le projet ou programme prévu.

2. Le budget organisationnel ou opérationnel de l'organisation candidate

Ce budget est une estimation prévisionnelle de l'ensemble des dépenses et des recettes de votre organisation pour l'année en cours (année fiscale ou année civile) pour tous les programmes et toutes les activités.

Les sources de financements garantis (contributions confirmées ou promises) sont présentées séparément des contributions espérées (demandes à l'étude, requêtes à présenter, recettes anticipées d'activités génératrices de revenus, etc.).

Les montants et l'affectation (« earmarking ») des financements garantis et des contributions espérées doivent figurer expressément. Pour les demandes en cours, veuillez également mentionner, si disponible, la date approximative à laquelle une décision définitive peut être attendue.

Pour les organisations internationales, il faut également préciser le budget de l'ensemble des programmes menés dans le pays où se déroulera le projet ou le programme prévu.

Si le projet se fait en collaboration avec une autre organisation, un partenaire local par exemple, veuillez vous assurer d'inclure également le budget opérationnel de ce dernier.

3. Le budget du projet ou du programme proposé

La section du budget constitue la colonne vertébrale d'une demande de financement. Il n'est pas rare que lors de l'étude d'un dossier, le personnel de la

Fondation Pro Victimis (FPV) se penche d'abord sur le budget, afin de se faire une première impression « au-delà des mots » du projet, de déterminer son réalisme et son adéquation au contexte et de s'assurer que l'organisation candidate a l'expérience requise pour gérer les fonds demandés.

Il n'y a pas de format standard pour le budget, mais ces lignes directrices et les modèles ci-joints peuvent vous être utiles pour vous assurer de fournir les renseignements demandés, avec le niveau de détails nécessaire.

Ces lignes directrices et modèles ci-joints portent sur des budgets « standards », mais il se peut que ces dernières ne coïncident pas pleinement avec les besoins et les exigences de votre budget. C'est pourquoi les demandeurs ne sont pas tenus de s'y conformer à la lettre. Bien au contraire, chaque organisation ou chaque projet ayant ses propres besoins et spécificités, les catégories budgétaires proposées ici à titre de simples exemples, doivent être adaptées au cas par cas.

3.1. Contenu du budget du projet ou du programme

Le budget est le plan financier prévisionnel du projet ou du programme pour lequel une contribution de FPV est sollicitée. Il énumère, d'une part, toutes les dépenses prévues du projet ou du programme et doit être aussi détaillé que possible et d'autre part, il précise toutes les recettes prévues du projet ou du programme.

Même si FPV n'est sollicité que pour un financement spécifique (« earmarking »), le budget doit couvrir toutes les dépenses et recettes liées au projet ou programme proposé.

3.1.1. Les dépenses prévues du projet

Les dépenses doivent être divisées en rubriques et postes spécifiques et détaillés, comprenant les coûts unitaires et le nombre d'unités. Veuillez préciser clairement ce que vous incluez dans les différents postes et rubriques, et montrer le calcul détaillé des coûts.

La monnaie utilisée doit être précisée, le budget devrait être présenté en monnaie locale et dans l'une des devises suivantes: Euros, USD, GBP ou CHF. Par soucis de clarté, veuillez indiquer le taux de change utilisé.

Si possible, le budget doit être présenté dans un format « feuille de calcul », tel qu'Excel.

La période qu'il couvre doit être clairement indiquée. Si les dates exactes du début et de la fin de la période du budget sont connues, elles doivent être précisées.

La date de l'établissement du budget doit être mentionnée.

Le demandeur doit veiller à ce que les coûts prévisionnels soient réalistes et en adéquation avec ceux de projets similaires dans le même pays ou la région. FPV n'impose pas de tarifs, ni pour les salaires, ni pour les loyers ou autres services, lorsqu'elle examine le budget, mais elle compare les coûts avec les normes locales et avec des projets équivalents menés dans des situations analogues.

3.1.2. Les recettes prévues du projet

Une distinction doit être faite entre les sources de financements garantis (contributions confirmées ou promises) et les contributions espérées (demandes à l'étude, requêtes à présenter, recettes anticipées d'activités génératrice de revenus, etc.).

Le montant et l'affectation (« earmarking ») des financements garantis (confirmées ou promises) doivent être mentionnés pour l'ensemble des revenus prévus. Pour les

contributions espérées, veuillez également mentionner, si disponible, la date approximative à laquelle une décision définitive peut être attendue.

Les sources de financements prévues doivent être précisées (autres donateurs, revenus anticipés et générés par les activités du projet, contribution locale, etc.).

En cas de cofinancement, le budget doit présenter dans des colonnes séparées : (a) le coût total du projet, (b) le montant de la contribution sollicitée auprès de FPV, (c) le montant des autres sources de financement. Les noms des autres bailleurs de fonds, le montant des contributions, et la période couverte par chacun doivent être précisés, ainsi que les détails de l'affectation (« earmaking »). Point essentiel, toutes les autres sources de recettes doivent être classées en financements garantis ou contributions espérées.

3.2. Autres éléments à tenir compte pour le budget du projet ou du programme

Pour les demandes pluriannuelles: si le projet ou programme s'étend sur plus d'un an, le budget par poste doit être ventilé dans des colonnes en budgets annuels et être accompagné d'un résumé consolidé couvrant toutes les années du projet.

Les contributions en nature doivent être présentées séparément dans le budget et être clairement définies : contribution sous forme de travail par la population bénéficiaire, services professionnels bénévoles, dons de matériaux ou d'équipements; utilisation d'un bâtiment et de ses équipements; etc. Les calculs ayant servi à quantifier leur équivalent en numéraire doivent également apparaître.

Résumé du budget: lorsque le budget est long et complexe, un résumé peut contribuer à clarifier la situation. Celui-ci récapitule en un seul tableau tous les sous-totaux des principaux postes de dépenses et les principales sources de recettes. Y figure le montant sollicité auprès de FPV, les cofinancements, la contribution locale (fournie par l'organisation candidate ou les bénéficiaires du projet), ainsi que le montant total des fonds qui restent à trouver.

Commentaires sur le budget: les dépenses importantes et/ou inhabituelles figurant au budget doivent être justifiées. Les explications peuvent apparaître dans la proposition de projet, ou sous forme de notes dans le budget, ou encore dans un document séparé, annexé au budget. S'ils ne figurent pas dans le budget, les calculs utilisés pour déterminer les coûts peuvent aussi être précisés dans les commentaires.

4. Remarque finale

Parce que personne ne peut prédire l'avenir avec précision (quels que soient le procédé, les informations, les outils ou les modèles utilisés), la seule certitude à propos d'un budget est qu'il sera... faux. Le degré d'erreur est ce qui distingue un budget utile (+/- 3% d'écart) d'un budget qui ne l'est pas (+/- 30% d'écart par exemple).

III. Indicateurs et méthodologie de suivi

1. Généralités

Les indicateurs et la méthodologie de suivi et d'évaluation qui s'y rapporte sont au cœur du processus d'étude de projet mené par la Fondation Pro Victimis (FPV). En effet, nous sommes convaincus que, pour être pertinents, les indicateurs et les procédures de suivi et d'évaluation doivent être définis en amont, avant la mise en œuvre du projet. En ce sens, il est attendu des organisations candidates, de les penser de manière approfondie dès le départ, c'est-à-dire au stade du dossier de présentation.

Si les indicateurs de réalisation (« output indicators ») sont utiles pour leur caractère informatif sur l'avancement des activités du projet, ce sont les indicateurs de résultats (« outcome indicators ») et (s'ils sont réalistes) les indicateurs d'impact qui revêtent le plus d'intérêt pour FPV. En conséquence, la présence d'indicateurs des seules réalisations ne saurait être considérée suffisante.

Idéalement, les indicateurs de résultats et d'impact devraient s'inspirer de la méthode **SMART**, c'est-à-dire être: « spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et temporellement définis » (specific, measurable, achievable, realistic, and timely). FPV est néanmoins consciente que pour certains projets ou domaines d'intervention, l'élaboration d'indicateurs quantifiables est difficile, sinon impossible. Dans un projet ou volet de projet visant à changer les mentalités, croyances, ou comportements d'individus ou de communautés, les indicateurs de processus sont en effet rarement quantifiables. Dans pareils cas, le recours à des indicateurs qualitatifs est admis.

Pour être réellement utile tant au demandeur qu'à FPV, un indicateur doit impérativement être formulé avec précision. Ainsi, des indicateurs tels que « nombre de bénéficiaire... », « l'augmentation du revenu des bénéficiaires » ou « la réduction de la violence contre les femmes » ne sont jamais retenus comme probants par FPV. Pour être convaincants, ces indicateurs devraient en effet avoir un objectif chiffré (par exemple « une augmentation ou une diminution de 20% »), et être assortis d'une description de la méthodologie et des outils concrets prévus pour évaluer la situation au début et à la fin du projet.

2. Exemple concret sur la formulation d'indicateurs

Les exemples additionnels suivants, extraits de l'étude d'un projet de réintégration destiné à des femmes victimes de violence, illustrent plus amplement l'approche et les méthodes de travail de FPV:

En réponse à une demande de FPV concernant l'expérience antérieure du demandeur, ce dernier annonça un taux de réussite de 80% de son programme de réintégration. Loin de satisfaire FPV, cette déclaration donna lieu à de nouvelles questions sur les critères appliqués et la méthodologie suivie pour atteindre ce pourcentage. Des précisions sur les outils de suivi des bénéficiaires du programme en question furent ainsi demandées: s'est-il agi d'un suivi par téléphone ou de visites régulières à un certain pourcentage de bénéficiaires ? Quel pourcentage? Comment s'est opérée la sélection des bénéficiaires suivis? Quelle était la fréquence des visites? Le taux de succès annoncé s'applique-t-il encore six mois, un an, voire davantage, après que les bénéficiaires ont quitté le programme? etc.

En outre, la plupart des indicateurs proposés étaient axés sur les réalisations prévues par le projet au lieu de l'être sur ses résultats escomptés. L'une des composantes du projet consistait par exemple à soutenir des femmes marginalisées en les aidant à lancer leur propre petite entreprise. Les indicateurs proposés étaient les suivants:

- 1) #% de bénéficiaires du programme recevant une formation en matière de petite entreprise;
- 2) #% de personnes en formation de développement d'entreprises ayant élaboré un plan d'activités sain;
- 3) #% de diplômées lançant une petite entreprise.

Si l'objectif consiste à évaluer l'offre de formation du demandeur en matière de développement d'entreprises, ces indicateurs peuvent être utiles, mais ils ne permettent en aucun cas d'évaluer si les bénéficiaires sont réellement autonomes après avoir quitté le programme. Ici, aux yeux de FPV, des indicateurs pertinents seraient :

- 1) le nombre d'anciennes bénéficiaires ayant accès à des établissements de microcrédit;
- 2) le nombre d'entreprises encore en activité six mois après la réintégration,
- 3) le nombre de femmes financièrement indépendantes (capables de payer l'écolage de leurs enfants, de couvrir leurs frais médicaux, etc.) 12 ou 18 mois après leur formation.

De plus, pour que ces indicateurs soient véritablement informatifs, les « nombres de » devraient être chiffré et l'évolution des revenus mensuels des femmes avant et après leur participation au programme devrait être suivie.

Pour le volet « accès à la justice » que comportait également le projet, l'indicateur proposé était le suivant: « toutes les clientes recherchant une réparation par voie judiciaire reçoivent un soutien juridique », ce qui encore une fois ne donne guère d'indication sur les résultats escomptés. Un indicateur plus convaincant serait :

- 1) #% d'augmentation du nombre d'actions en justice portant sur des violences liées au genre, ou
- 2) #% de poursuites judiciaires entreprises avec le soutien de l'organisation candidate et aboutissant à un jugement prononcé en faveur de la victime.

D'un point de vue méthodologique, ces indicateurs pourraient être mesurés, par exemple, à l'aune des statistiques du Ministère de la Justice (ou de toute autre autorité chargée de recenser les violences faites aux femmes dans les communautés concernées,) et des taux de poursuites et de condamnations en fin de projet.

C2. ENVOI DES INFORMATIONS

Le dossier de présentation et ses annexes sont à adresser de préférence par courriel à:

contact@provictimis.org

En règle générale, FPV accuse réception dans les huit jours de votre dossier de présentation qui sera transmis pour examen au collaborateur ou à la collaboratrice responsable.

En tout temps, FPV se réserve le droit de soumettre à l'évaluation confidentielle d'un tiers les demandes et tout autre document annexé qui lui sont adressés.

Si FPV s'efforce de répondre le plus rapidement possible aux nouvelles demandes qui lui sont faites, l'étude d'un dossier de présentation et de ses documents annexes peut prendre plusieurs mois.

En raison de l'important volume de soumissions que nous recevons, nous ne pouvons pas répondre aux appels téléphoniques de demandeurs désireux de connaître la suite donnée à leur dossier de présentation.

Si, après avoir étudié votre dossier de présentation, la Fondation parvient à la conclusion qu'aucune perspective de financement n'est possible, elle vous le fera savoir par courriel. En raison du nombre important de soumissions non retenues, FPV regrette de ne pouvoir être en mesure de fournir pour chacune d'elles des explications détaillées et individualisées. Néanmoins et dans la mesure du possible, nous tentons d'indiquer brièvement la raison pour laquelle un dossier de présentation n'a pas été sélectionné pour une étude ultérieure plus approfondie.

Si au contraire, après avoir étudié votre dossier de présentation, les responsables de nos programmes considèrent que votre projet s'inscrit dans le cadre des priorités de FPV et pourrait remplir ses critères de financement, des échanges s'en suivront afin de préparer le dossier pour sa soumission au Conseil.